

# **PREFECTURE DE LA LOIRE**

## **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° SPECIAL - 30**

**Date de parution : 14 mai 2009**

# **SOMMAIRE**

## **DIRECTION REGIONALE DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION ET DE LA REPRESSION DES FRAUDES DE RHONE ALPES**

ARRETE DU 14/04/09 PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE À M. CHRISTIAN MOSCARDINI, DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION ET DE LA RÉPRESSION DES FRAUDES, CHEF DE L'UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA LOIRE.....	3
--	---

**DIRECTION REGIONALE DE LA CONCURRENCE, DE LA  
CONSOMMATION ET DE LA REPRESSION DES FRAUDES DE RHONE  
ALPES**

**A R R E T E DU 14/04/09 PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE À  
M. CHRISTIAN MOSCARDINI, DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DE LA  
CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION ET DE LA RÉPRESSION DES FRAUDES,  
CHEF DE L'UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA LOIRE**

Le directeur interrégional de la concurrence,  
de la consommation et de la répression des fraudes de la région Rhône-Alpes  
[Chevalier de la Légion d'honneur](#)  
[Officier de l'Ordre national du mérite](#)

**Vu** l'arrêté préfectoral de la Loire n° 09-107 du 23 février 2009 accordant délégation de signature à M. Gérard SORRENTINO, directeur interrégional de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes de la région Rhône-Alpes à l'effet de signer l'ensemble des actes d'administration relevant des attributions et compétences de son service dans le département de la Loire ;

**Vu** le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 14 juin 2007 nommant M. Christian MOSCARDINI, directeur départemental de 1<sup>ère</sup> classe de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, à Saint-Etienne (Loire) à compter du 4 juin 2007 ;

**ARRÊTE**

Article 1er : Subdélégation de signature est donnée à M. Christian MOSCARDINI, directeur départemental de 1<sup>ère</sup> classe, chef de l'unité de la Loire de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes à Saint-Étienne, à l'effet de signer l'ensemble des actes d'administration relevant des attributions et compétences du service dans ce département, dans les matières ci-après :

- prélèvement, analyse et expertise des échantillons;
- hygiène et salubrité;
- agrément des associations de consommateurs;
- conditions de classement des restaurants de tourisme, décisions de classement des hôtels et résidences de tourisme, des meublés, des villages de vacances, des offices de tourisme et syndicats d'initiative et agréments des villages de vacances prévus au code du tourisme.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian MOSCARDINI, la même subdélégation sera exercée par M. Michel BOSC, directeur départemental de 2<sup>ème</sup> classe ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel BOSC, la même subdélégation sera exercée par Mme Isabelle COLLIN, inspectrice principale ;

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture de la Loire et le directeur interrégional de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes de la région Rhône-Alpes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire.

pour le Préfet  
et par délégation,  
Le directeur interrégional de la concurrence, de la consommation  
et de la répression des fraudes de la région Rhône-Alpes  
Gérard SORRENTINO